



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

This requirement contains a security requirement.

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Business Management and Consulting Services Division  
/ Division des services de gestion des affaires et de  
consultation  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
10C1, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Card Acceptance Services	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EN891-121555/B	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20121555	<b>Date</b> 2013-12-19
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZG-405-26587	
<b>File No. - N° de dossier</b> 406zg.EN891-121555	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-01-31</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Standard Time EST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Ingrid Harrington	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 406zg
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-3201 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-2675
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> See Herein	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

La présente modification 002 vise à modifier la demande de propositions de la manière suivante :

1. Repousser la date de clôture de la demande de propositions (DP);
2. Répondre aux questions concernant la DP;
3. Modifier la pièce jointe 1 de la partie 4 – Critères techniques.

**1. À la page 1 de la demande de propositions :**

**SUPPRIMER :** L'invitation prend fin à 14 h le 2014-01-14

**INSÉRER :** L'invitation prend fin à 14 h le 2014-01-31

**2. Questions et réponses :**

**Question 4**

DP page 9 sur 121 – 2.1.5 Documentation e. L'entrepreneur doit fournir la documentation officielle des sociétés de cartes visées, validant les frais d'acceptation des cartes en vigueur (p. ex. les frais d'interchange et d'évaluation), avant la facturation.

**Question : Si nous ne sommes pas en mesure de fournir la documentation officielle des sociétés de cartes visées (puisque cette documentation est destinée aux membres de la société émettrice seulement et ne peut être diffusée à l'extérieur), le gouvernement fédéral accepterait-il des documents du fournisseur de services de paiement par carte ou toute autre forme de communication à la place (par exemple, une rencontre avec la société émettrice elle-même)?**

**Réponse 4**

Oui.

**Question 5**

DP page 1 sur 15 - Annexe B - Base de paiement, Majoration des frais de transaction par carte de crédit

**Question: En supposant que les frais d'interchange répercutés sont à privilégier, le fournisseur de services de paiement par carte peut-il établir des prix en ajoutant aux frais d'interchange répercutés un certain pourcentage (%) [plutôt que des frais par opération]?**

**Réponse 5**

Non. Pour être en mesure d'évaluer chaque soumissionnaire de manière équitable, chaque proposition doit ajouter aux frais d'interchange des frais par opération.

Le Canada demande d'être facturé selon une méthode de frais répercutés d'interchange. Même si l'entrepreneur peut faire passer des frais axés sur un pourcentage, y compris les frais d'interchange et d'autres frais (tel que précisé à l'Annexe B, article 2.0 Frais répercutés), des marques de carte au Canada, ses propres frais de majoration doivent être fondés sur un taux fixe par transaction.

**Question 6**

DP page 68 sur 121, appendice 10

**Question : En ce qui concerne l'appendice 10, le soumissionnaire doit-il fournir quoi que ce soit pour le moment?**

### **Réponse 6**

Pas en ce moment. L'appendice 10 a été inclus dans la DP pour donner aux soumissionnaires une idée du type de documents qui seront exigés par le receveur général (RG) une fois que le marché sera attribué.

### **Question 7**

Question d'ordre général : Le fournisseur de services de paiement par carte peut-il demander que des modalités, qui ne sont pas énoncées dans la DP à l'heure actuelle, y soient ajoutées? Par exemple, une disposition exigeant du commerçant qu'il respecte, en tout temps pendant la durée du contrat, les règles de la société émettrice?

### **Réponse 7**

Le Canada reconnaît que le processus d'acceptation des cartes est régi par l'ensemble des règlements des sociétés émettrices, comme les règles d'exploitation internationales de Visa (<http://usa.visa.com/download/merchants/visa-international-operating-regulations-main.pdf>), les règles de MasterCard ([http://www.mastercard.com/ca/wce/PDF/MasterCard\\_Rules\\_2009.pdf](http://www.mastercard.com/ca/wce/PDF/MasterCard_Rules_2009.pdf)), et les normes de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement (<https://www.pcisecuritystandards.org/>). Bien que le Canada se soit engagé à respecter les règlements des sociétés émettrices mentionnées ci-dessus, en cas de contradiction ou de problèmes connus entre les règlements d'une société émettrice donnée et le présent contrat, ce dernier prévaut. L'entrepreneur peut aviser le Canada par écrit. Le Canada envisagera la possibilité d'apporter des modifications à ses propres processus ou aux modalités du contrat afin de les rendre conformes aux règlements. Si le Canada décide de ne pas apporter de tels changements, les parties détermineront s'ils doivent mettre fin au contrat par consentement mutuel.

### **Question 8**

Énoncé des travaux

Page 15 sur 121

2.3.1 Règlement (b) dernière phrase

***Pourriez-vous expliquer plus à fond la phrase suivante :***

***L'entrepreneur n'a pas à comptabiliser les fonds dans le Compte lorsque le receveur général lui demande d'effectuer le règlement dans un autre compte du receveur général.***

### **Réponse 8**

Le RG accepte les paiements par l'entremise de différentes méthodes. Cela nécessite qu'il prenne des arrangements avec un certain nombre de fournisseurs de services. Par exemple, le RG a pris des arrangements pour un service de paiement de factures permettant aux personnes de faire leur paiement par l'entremise de leur institution financière (en ligne ou en succursale) en postant un chèque et auparavant, par carte de crédit. Étant donné que le service d'acceptation des cartes est distinct du service de paiement de factures, le fournisseur de services de paiement de factures doit accepter le paiement par carte de crédit par la poste et le transmettre au fournisseur de services d'acceptation des cartes aux fins

---

de traitement. À la fin de chaque journée, le fournisseur de services d'acceptation des cartes inscrit les fonds, pour les opérations acceptées de cette manière, dans le compte de transfert du service de paiement de factures plutôt que dans celui qui est désigné pour l'acceptation des cartes. Bien que cette partie du service de paiement de facture n'existe plus, le RG a conservé ce libellé au cas où un accord semblable serait nécessaire à l'avenir. Toute décision d'inscrire les fonds dans un compte distinct devrait faire l'objet d'un consentement mutuel entre le gouvernement du Canada et l'entrepreneur.

### **Question 9**

Pièce jointe 1 de la partie 4 – Critères techniques

Critère CTC3.6

#### ***Pourriez-vous réévaluer la grille de pointage des critères techniques cotés pour le critère 3.6?***

Dans le but de respecter les règles des associations de cartes (MasterCard) actuelles, soit le seuil de MasterCard, l'entreprise a annoncé qu'à partir du 18 octobre 2013, son seuil serait réduit à zéro. Cela signifie que les marchands devront obtenir une autorisation chaque fois qu'une transaction sera traitée, conformément aux procédures d'acceptation des cartes, peu importe le type ou le montant de la transaction. Le non-respect des procédures d'acceptation des cartes peut entraîner des débits compensatoires.

### **Réponse 9**

Le critère technique coté 3.6 a été modifié; toutes les réponses recevront le maximum de 60 points.

### **Question 10**

Annexe A, appendice 11 – Emplacements actuels

***Pourriez-vous nous envoyer une version Word ou Excel de l'appendice 11 pour que nous puissions utiliser notre outil de mappage?***

### **Réponse 10**

Oui.

### **Question 11**

Si le soumissionnaire est un fournisseur de service d'acceptation de cartes appartenant à des institutions financières et que l'une de ces institutions offrira des services bancaires dans le cadre de cette demande de proposition, est-ce que TPSGC considère cette institution comme un sous-traitant? Il ne s'agirait pas d'une coentreprise.

### **Réponse 11**

Si l'entrepreneur retenu fait appel à un tiers pour réaliser une partie ou la totalité des travaux dans le cadre du contrat subséquent, il s'agit de sous-traitance.

### **Question 12**

---

En raison des vacances des fêtes et des exigences de la demande de proposition, nous demandons que la date de clôture soit reportée au 15 février 2014.

### **Réponse 12**

La date de clôture a été reportée au 31 janvier 2014, à 14 h.

### **Question 13**

Demande de proposition, page 23 sur 121 – 2.7 Niveaux de service

*(e) Le seuil des autorisations pendant les pannes prévues et imprévues doit être de cent dollars (100 \$) ou plus.*

- Questions : a) **Le fournisseur de services de paiement peut-il tenir pour acquis que les seuils s'appliquent uniquement aux transactions par carte de crédit?**  
b) **Qui sera responsable des risques associés aux transactions hors ligne?**

### **Réponse 13**

a) Oui. Les seuils s'appliquent uniquement aux transactions par carte de crédit.

b) Le fournisseur de services de paiement sera responsable des risques associés aux transactions hors ligne sous le seuil.

Veillez noter que le receveur général reconnaît que l'utilisation de seuils est régie par les règlements des marques de cartes. L'entrepreneur sera uniquement lié par les niveaux de service des seuils, définis dans l'énoncé des travaux, lorsque les règlements des marques de cartes le permettent.

### **Question 14**

J'aimerais demander que la date de clôture de la demande de proposition soit reportée au mardi 28 janvier.

### **Réponse 14**

Voir la réponse à la question 12 ci-dessus.

### **Question 15**

Le document barème de prix – Facturation des transactions

Est-ce que le TPSGV accepterait un modèle de tarification établi en pourcentage ex. taux d'escompte fixe incluant le taux d'interchange moyen, frais de réseau, etc. plutôt qu'un frais unique par transaction?

### **Réponse 15**

Voir la réponse à la question 5 ci-dessus.

**Question 16**

Est-ce que le TPSGV accepterait une entente avec une tierce partie pour le traitement des transactions Interac en ligne?

**Réponse 16**

Veillez vous reporter à la section 06, Contrats de sous-traitance (2013-06-07), des Conditions générales 2035 – besoins plus complexes de services (2013-06-27).

**Question 17**

Est-ce que le TPSGV accepterait d'offrir une prolongation du délai de remise des soumissions qui est prévu le 14 janvier 2014?

**Réponse 17**

Voir la réponse à la question 12 ci-dessus.

**Remarques à l'intention des soumissionnaires**

- L'article 4, Demandes de renseignements – en période de soumission, de la page 9 sur 42 de la partie 2 – Instructions à l'intention des soumissionnaires stipule que toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante **au moins** quinze (15) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des questions reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.
- Critères techniques cotés TC3.2 a été révisé de sorte que le maximum de points disponibles est de 95. Voir Pièce jointe 1 de la partie 4 modifiée ci-jointe.

**3. Reportez-vous à la pièce jointe 1 de la partie 4 – Critères techniques modifiée ci-jointe.**

## PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4

### CRITÈRES TECHNIQUES

#### 1.1.1 Critères techniques obligatoires (CTO)

La soumission doit répondre aux critères techniques obligatoires énoncés ci-dessous. Le soumissionnaire doit également fournir la documentation nécessaire qui démontre qu'il se conforme à ces exigences.

Les soumissions qui ne répondent pas aux critères techniques obligatoires seront déclarées non recevables. Chacun de ces critères doit être évalué séparément.

Instructions pour la préparation des soumissions:

<b>Critères techniques obligatoires (CTO)</b>		
Pour les critères techniques obligatoires énoncés ci-dessous, l'expérience du soumissionnaire sera prise en considération		
<b>Le soumissionnaire</b>		
<b>Numéro</b>	<b>Critères techniques obligatoires</b>	<b>Instructions pour la préparation des soumissions</b>
<b>CTO1</b>	Le soumissionnaire doit être : 1. membre de l'Association canadienne des paiements (ACP) ou avoir conclu une entente avec un membre de l'ACP; 2. membre participant du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) ou avoir conclu une entente avec un membre participant du STPGV.	Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission technique une preuve de son adhésion à l'ACP ou de son entente avec un membre de l'ACP. Il doit également présenter une preuve de sa participation au STPGV ou de son entente avec un membre participant du STPGV.
<b>CTO2</b>	Le soumissionnaire ou son sous-traitant (s'il y a lieu) doit avoir signé des ententes avec Visa, MasterCard, American Express (AMEX) et Interac.	Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission technique une preuve de ces ententes.
<b>CTO3</b>	Le soumissionnaire doit se conformer aux normes de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement (Payment Card Industry Data Security Standard [PCI DSS]).	Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission technique son attestation de conformité, délivrée par la société émettrice de cartes ou le PCI Security Standards Council, ou encore par un évaluateur de sécurité qualifié (QSA).
<b>CTO4</b>	À la clôture des soumissions, le soumissionnaire doit avoir fourni des services d'acceptation de cartes Visa, MasterCard, AMEX et Interac au cours des cinq dernières années sur une base continue.	Le soumissionnaire doit fournir : 1. une brève description de son expérience; 2. des renseignements de référence, entre autres le nom des clients des services fournis et leurs coordonnées; 3. les dates de début et de fin de prestation des services aux clients. (Veuillez noter que le soumissionnaire doit démontrer, au

		moyen d'un ou de plusieurs services aux clients, qu'il a fourni à ces clients des services d'acceptation de cartes en continu au cours des cinq dernières années, jusqu'à la date de clôture des soumissions inclusivement, et ce, sans interruption.)
--	--	--

## 1.1.2 Critères techniques cotés

Les soumissions qui satisfont à tous les critères techniques obligatoires seront évaluées et cotées comme il est indiqué dans les tableaux insérés ci-dessous.

Les soumissions qui n'obtiennent pas le nombre minimum de points requis précisé seront déclarées irrecevables. Chaque critère technique coté devrait être traité séparément.

<b>Critères techniques cotés (CT) et points</b>		<b>Nombre minimum de points requis</b>	<b>Nombre maximum de points</b>
CT1	Expérience	252	360
CT2	Mise en œuvre	224	320
CT3	Solution proposée	350	500
CT4	Solution du bouton d'achat du receveur général (BARG) proposée	350	500
CT5	Améliorations de la solution BARG proposée	-	110
CT6	Services supplémentaires	-	210
<b>Note globale</b>		<b>1176</b>	<b>2000</b>

La réponse du soumissionnaire pour les éléments cotés sera évaluée sur une échelle de 0 à 10, selon qu'elle satisfait ou non aux critères techniques cotés énumérés ci-dessous, de manière complète, logique, pratique et applicable.

**Une note entre 0 et 10 sera attribuée à la réponse du soumissionnaire de la façon suivante :**

<b>Note</b>	<b>Description</b>
0 = 0 %	Le sujet coté n'est pas abordé; le soumissionnaire reçoit 0 % des points liés à cet élément.
2 = 20 %	Le sujet coté n'est pas abordé de façon générale; le soumissionnaire reçoit 20 % des points liés à cet élément.
4 = 40 %	Le sujet coté est abordé partiellement; le soumissionnaire reçoit 40 % des points liés à cet élément.
6 = 60 %	Le sujet coté est à toutes fins pratiques abordé; le soumissionnaire reçoit 60 % des points liés à cet élément.
8 = 80 %	Le sujet coté est abordé de manière satisfaisante; le soumissionnaire reçoit 80 % des points liés à cet élément.
10 = 100 %	Le sujet coté est abordé en profondeur, les exigences sont surpassées; le soumissionnaire reçoit 100 % des points liés à cet élément.

**Critères techniques cotés (CTC)**

Pour les critères techniques cotés énoncés ci-dessous, l'expérience du soumissionnaire sera prise en considération.

**CTC1 Expérience (minimum de 252 points et maximum de 360 points)**

<b>Numéro</b>	<b>Critères techniques cotés</b>	<b>Instructions pour la préparation des soumissions</b>	<b>Pondération (points)</b>
<b>CTC1.1</b>	Capacité de fournir toutes les ressources nécessaires	Le soumissionnaire doit démontrer clairement sa capacité à fournir des services d'acceptation de cartes au Canada en décrivant la façon dont il veillera à mettre à disposition les ressources compétentes nécessaires pendant toute la durée du contrat, y compris les périodes d'option, afin d'éviter toute interruption des services. Plus précisément, la réponse du soumissionnaire doit traiter des points suivants : 1. dotation; 2. formation; 3. roulement du personnel; 4. conservation du savoir et de l'expertise; 5. substitution (remplaçants).	Les réponses seront pondérées comme suit (maximum de 120 points), suivant le système de notation de 0 à 10 : 1. 24 points 2. 24 points 3. 24 points 4. 24 points 5. 24 points
<b>CTC1.2</b>	Capacité de gérer un projet d'acceptation de cartes dans un certain nombre d'emplacements	Le soumissionnaire doit clairement démontrer son expérience dans la gestion d'un projet d'acceptation de cartes mis en œuvre dans un certain nombre d'emplacements. Le soumissionnaire doit indiquer le nombre d'emplacements associés à un (1) projet d'acceptation de cartes qu'il a géré. À la date de clôture des soumissions, le soumissionnaire doit avoir fourni, pendant au moins trois (3) ans, des services d'acceptation de cartes inhérents à ce projet. Un (1) seul projet sera évalué selon l'ordre de présentation dans la soumission technique. Le soumissionnaire doit indiquer le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et le numéro de télécopieur ou l'adresse électronique (s'il y a lieu) de la personne-ressource à contacter en ce qui a trait au projet indiqué.	Les réponses seront pondérées comme suit, en fonction du nombre d'emplacements associés à un (1) projet (maximum de 123 points) : 1. 1 000 et plus = 123 points 2. Entre 501 et 999 = 100 points 3. Entre 401 et 500 = 70 points 4. Entre 301 et 400 = 50 points 5. Entre 201 et 300 = 30 points 6. Entre 101 et 200 = 20 points 7. Entre 1 et 100 = 10 points
<b>CTC1.3</b>	Capacité de gérer un projet d'acceptation de cartes dans des	Le soumissionnaire doit clairement démontrer son expérience dans la gestion d'un projet d'acceptation de cartes mis en œuvre dans des	Les réponses seront pondérées en fonction de l'expérience du soumissionnaire dans la prestation des éléments suivants

	emplacements auxquels s'appliquent des exigences diverses	emplacements auxquels s'appliquent des exigences diverses. Le soumissionnaire doit indiquer les éléments de service visés pour un (1) projet d'acceptation de cartes. À la date de clôture des soumissions, le soumissionnaire doit avoir fourni, pendant au moins trois (3) ans, des services d'acceptation de cartes inhérents à ce projet. Un (1) seul projet sera évalué. Le soumissionnaire doit indiquer le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et le numéro de télécopieur ou l'adresse électronique (s'il y a lieu) de la personne-ressource à contacter en ce qui a trait au projet indiqué.	pour un (1) projet d'acceptation de cartes (maximum de 117 points) : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Terminaux de point de vente (PDV) dotés d'un accès commuté (13 points, suivant le système de notation de 0 à 10).</li> <li>2. Terminaux de PDV dotés d'une connexion IP (13 points, suivant le système de notation de 0 à 10).</li> <li>3. Claviers d'identification personnelle (13 points, suivant le système de notation de 0 à 10).</li> <li>4. Postes de travail de PDV mobiles ou sans fil à courte portée (13 points, suivant le système de notation de 0 à 10).</li> <li>5. Postes de travail de PDV mobiles ou sans fil à longue portée (13 points, suivant le système de notation de 0 à 10).</li> <li>6. Sites intégrés (13 points, suivant le système de notation de 0 à 10).</li> <li>7. Claviers téléphoniques numériques (13 points, suivant le système de notation de 0 à 10).</li> <li>8. Composant de commerce électronique (13 points, suivant le système de notation de 0 à 10).</li> <li>9. Répartition à l'échelle du Canada (1 point par province ou territoire) (maximum de 13 points).</li> </ol>
<b>CTC2 Mise en œuvre (minimum de 224 points et maximum de 320 points)</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Critères techniques cotés</b>	<b>Instructions pour la préparation des soumissions</b>	<b>Pondération (points)</b>
CTC2.1	Capacité de réaliser une mise en œuvre sans heurts	Le soumissionnaire doit démontrer comment il assurera une mise en œuvre sans heurts, qui garantira des relations et un service à la clientèle efficaces tout au long du contrat. Sa soumission technique doit comprendre un plan de mise en œuvre détaillé énonçant ce qui suit : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. les tâches pertinentes;</li> <li>2. l'organisation responsable,</li> </ol>	Les réponses seront pondérées comme suit, pour chaque critère (maximum de 140 points) : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 6 points par tâche globale, jusqu'à concurrence de 60 points.</li> <li>2. 2 points par BRP nommé pour chaque tâche globale précisée ci-dessus, jusqu'à concurrence de 20 points.</li> </ol>

		<p>c'est-à-dire le bureau de première responsabilité (BPR);</p> <p>3. les dates de début et de fin des tâches mentionnées au point 1;</p> <p>4. si le système est opérationnel dans les 6 mois :</p> <p style="padding-left: 20px;">a. dans moins de 5 mois;</p> <p style="padding-left: 20px;">b. dans 5 à 6 mois;</p> <p>5. si la mise en œuvre complète se fait dans les 18 mois :</p> <p style="padding-left: 20px;">a. dans moins de 10 mois;</p> <p style="padding-left: 20px;">b. dans 10 à 18 mois.</p>	<p>3. 2 points pour les dates de début et de fin fournies pour chaque tâche globale, jusqu'à concurrence de 20 points.</p> <p>4. Maximum de 20 points</p> <p style="padding-left: 20px;">a. 20 points</p> <p style="padding-left: 20px;">b. 14 points</p> <p>5. Maximum de 20 points</p> <p style="padding-left: 20px;">a. 20 points</p> <p style="padding-left: 20px;">b. 14 points</p>
<b>CTC2.2</b>	Ressources affectées à la mise en œuvre	Le soumissionnaire doit fournir un organigramme présentant les principaux postes (titres seulement) liés à la gestion de cette exigence et expliquer en quoi l'organigramme proposé permettra de répondre efficacement aux besoins du Canada.	Les réponses seront pondérées comme suit, en fonction du système de notation de 0 à 10 (maximum de 60 points) :
<b>CTC2.3</b>	Capacité de gérer les risques	Le soumissionnaire doit fournir un plan de gestion des risques pour la période de mise en œuvre. Ce plan doit :	Les réponses seront pondérées comme suit, pour chaque critère (maximum de 120 points) :
		<p>1. cerner les contraintes pertinentes;</p> <p>2. cerner les risques prévisibles et pertinents;</p> <p>3. préciser les conséquences et les probabilités des risques pertinents cernés au point 2;</p> <p>4. proposer des stratégies d'atténuation des risques pour les risques pertinents cernés au point 2.</p>	<p>1. Maximum de 20 points. 5 contraintes : 4 points par contrainte pertinente.</p> <p>2. Maximum de 25 points. 5 risques : 5 points par risque pertinent.</p> <p>3. Maximum de 40 points. 5 conséquences : 6 points par conséquence pertinente. 5 probabilités : 2 points par probabilité pertinente.</p> <p>4. Maximum de 35 points. 5 stratégies : 7 points par stratégie pertinente.</p>
<b>CTC3 Solution proposée (minimum de 350 points et maximum de 500 points)</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Critères techniques cotés</b>	<b>Instructions pour la préparation des soumissions</b>	<b>Pondération (points)</b>
<b>CTC3.1</b>	Modes d'acceptation des cartes	<p>Dans sa soumission technique, le soumissionnaire doit démontrer sa capacité à prendre en charge le mode de traitement des paiements sans contact ou mobile au moyen de postes de travail de point de vente (PDV) dotés d'une fonction d'acceptation des cartes à puce par identification par radiofréquence (IRF) et par communication en champ proche (NFC).</p> <p>1. disponible pour tous les</p>	<p>Les réponses seront pondérées comme suit, en fonction des modes d'acceptation de cartes offerts (maximum de 20 points) :</p> <p>1. 20 points</p> <p>2. 15 points</p> <p>3. 10 points</p> <p>4. 5 points</p>

		<p>terminaux;</p> <p>2. disponible pour au moins un terminal de chaque type (p. ex. avec personnel ou fixe, sans fil ou mobile);</p> <p>3. disponible pour certains terminaux;</p> <p>4. disponibilité prévue au cours de l'année.</p>	
<b>CTC3.2</b>	Capacité de fournir des postes de travail de PDV, des claviers d'identification personnelle, des logiciels pour PC et un système de claviers téléphoniques numériques qui répondent aux besoins du Canada	<p>Pour chaque catégorie de produit indiquée ci-dessous, le soumissionnaire doit fournir les caractéristiques techniques de chaque poste de travail, équipement ou application de PDV mentionné dans la soumission qui satisfait aux exigences minimales décrites à l'Annexe A – Énoncé des travaux. Le soumissionnaire doit indiquer lesquelles des caractéristiques précisées, présentant un intérêt pour le gouvernement du Canada, sont prises en compte dans son offre de produits complète.</p> <p>1. Poste de travail de PDV avec personnel ou fixe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accès commuté ou connexion IP;</li> <li>- portée réduite de la norme PCI DSS;</li> <li>- fonction permettant l'utilisation de plusieurs numéros de commerçant;</li> <li>- économie d'espace;</li> <li>- fonctionnalité intégrée.</li> </ul> <p>2. Clavier d'identification personnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- portée réduite de la norme PCI DSS;</li> <li>- économie d'espace;</li> <li>- fonctionnalité intégrée.</li> </ul> <p>3. Poste de travail de PDV sans fil ou mobile (à longue portée) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fonction permettant l'utilisation de plusieurs numéros de commerçant.</li> <li>- portée réduite de la norme PCI DSS;</li> <li>- économie d'espace;</li> <li>- durée de vie prolongée des piles.</li> </ul> <p>4. Poste de travail de PDV sans fil</p>	<p>La réponse sera pondérée comme suit, <b>pour un maximum de 95 points</b> :</p> <p><b>1. Maximum de 22 points</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Toutes les caractéristiques (22 points)</li> <li>b. 4 sur 5 (18 points)</li> <li>c. 3 sur 5 (15 points)</li> <li>d. 2 sur 5 (10 points)</li> <li>e. 1 sur 5 (5 points)</li> </ul> <p><b>2. Maximum de 8 points</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Toutes les caractéristiques (8 points)</li> <li>b. 2 sur 3 (6 points)</li> <li>c. 1 sur 3 (4 points)</li> </ul> <p><b>3. Maximum de 15 points</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Toutes les caractéristiques (15 points)</li> <li>b. 3 sur 4 (12 points)</li> <li>c. 2 sur 4 (9 points)</li> <li>d. 1 sur 4 (6 points)</li> </ul> <p><b>4. Maximum de 22 points</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Toutes les caractéristiques (22 points)</li> <li>b. 4 sur 5 (18 points)</li> <li>c. 3 sur 5 (15 points)</li> <li>d. 2 sur 5 (10 points)</li> <li>e. 1 sur 5 (5 points)</li> </ul> <p><b>5. Maximum de 8 points</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Toutes les caractéristiques (8 points)</li> <li>b. 2 sur 3 (6 points)</li> <li>c. 1 sur 3 (4 points)</li> </ul> <p><b>6. Maximum 20 points</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Toutes les caractéristiques (20 points)</li> <li>b. 3 sur 4 (15 points)</li> <li>c. 2 sur 4 (10 points)</li> <li>d. 1 sur 4 (5 points)</li> </ul>

		<p>ou mobile (à courte portée) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accès commuté ou connexion IP;</li> <li>- portée réduite de la norme PCI DSS;</li> <li>- fonction permettant l'utilisation de plusieurs numéros de commerçant;</li> <li>- économie d'espace;</li> <li>- fonctionnalité intégrée.</li> </ul> <p>5. Logiciel pour PC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- connexion à une variété de claviers d'identification personnelle de PDV;</li> <li>- connexion à des guichets libre-service de permis de stationnement;</li> <li>- connexion à plusieurs systèmes d'exploitation.</li> </ul> <p>6. Clavier téléphonique numérique (Touch-Tone) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- système utilisant la valeur de vérification de carte (CVV);</li> <li>- système de vérification d'adresse (SVA);</li> <li>- convivialité;</li> <li>- accès sans frais.</li> </ul>	
<b>CTC3.3</b>	Service de dépannage	<p>1. Le soumissionnaire doit indiquer si le service de dépannage offre un soutien :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. entièrement à l'interne;</li> <li>b. par l'intermédiaire d'un centre tiers (même partiellement). Veuillez préciser le nom de l'entreprise;</li> </ol> <p>2. la région où le service de dépannage sera accessible :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. partout dans le monde;</li> <li>b. au Canada et aux États-Unis;</li> <li>c. au Canada;</li> </ol> <p>3. la région où le service de dépannage sera offert sans frais :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. partout dans le monde;</li> <li>b. au Canada et aux États-Unis;</li> <li>c. au Canada.</li> </ol>	<p>La réponse sera pondérée comme suit (maximum de 60 points) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maximum de 15 points <ol style="list-style-type: none"> <li>a. 15 points</li> <li>b. 11 points</li> </ol> </li> <li>2. Maximum de 20 points <ol style="list-style-type: none"> <li>a. 20 points</li> <li>b. 14 points</li> <li>c. 10 points</li> </ol> </li> <li>3. Maximum de 20 points <ol style="list-style-type: none"> <li>a. 20 points</li> <li>b. 16 points</li> <li>c. 14 points</li> </ol> </li> </ol>
<b>CTC3.4</b>	Installation du matériel	Le soumissionnaire doit préciser comment seront installés les	La réponse sera pondérée comme suit (maximum de 45 points) :

	informatique et des logiciels de base	logiciels et le matériel informatique de base. Plus précisément, il devra indiquer laquelle des méthodes suivantes sera utilisée : 1. installation sur place par un technicien; 2. livraison sans installation.	1. 45 points 2. 32 points
<b>CTC3.5</b>	Formation de base destinée au personnel des bureaux ministériels	Le soumissionnaire doit préciser les services de formation de base qu'il offrira aux bureaux ministériels et indiquer s'il fournira ce qui suit : 1. une formation par téléphone, sur demande; 2. des manuels; 3. des webémissions (vidéos) sur demande; 4. une formation sur place, sur demande.	La réponse sera pondérée comme suit (maximum de 80 points) : 1. 44 points 2. 12 points 3. 12 points 4. 12 points
<b>CTC3.6</b>	Autre service d'autorisation de cartes	Le soumissionnaire doit préciser, parmi les méthodes ci-dessous, celle que pourront utiliser les ministères clients afin d'obtenir des autorisations de carte de crédit et de traiter des transactions durant les interruptions planifiées et non planifiées, sans qu'aucune responsabilité relative aux débits compensatoires n'incombe au commerçant. 1. Toutes les transactions (100 %) sont traitées sans autorisation. 2. Des autorisations par téléphone sont requises pour les transactions dont le montant dépasse le seuil de 500 \$ (toutes les transactions de moins de 500 \$ sont traitées sans autorisation). 3. Des autorisations par téléphone sont requises pour les transactions dont le montant dépasse le seuil de 100 \$ (toutes les transactions de moins de 100 \$ sont traitées sans autorisation). 4. Des autorisations par téléphone sont requises pour les transactions dont le montant dépasse le seuil de 75 \$ (toutes les transactions de moins de 75 \$ sont traitées sans autorisation). 5. Des autorisations par téléphone sont requises pour les	La réponse sera pondérée comme suit (maximum de 60 points) :  <b>Toutes les réponses seront décernés le maximum de 60 points.</b>

		<p>transactions dont le montant dépasse le seuil de 50 \$ (toutes les transactions de moins de 50 \$ sont traitées sans autorisation).</p> <p>6. Des autorisations par téléphone sont requises pour les transactions dont le montant dépasse le seuil de 20 \$ (toutes les transactions de moins de 20 \$ sont traitées sans autorisation).</p> <p>7. Des autorisations par téléphone sont requises pour toutes les transactions (100 %).</p>	
<b>CTC3.7</b>	Rapports sur les débits compensatoires	<p>Le soumissionnaire doit indiquer comment il fournira des rapports sur les débits compensatoires aux bureaux ministériels.</p> <p>1. Envoi des avis de débits compensatoires aux bureaux ministériels et transmission des réponses subséquentes par l'intermédiaire d'un portail Web sécurisé.</p> <p>2. Envoi des avis de débits compensatoires par un outil d'établissement de rapports en ligne ou par messagerie électronique. Envoi des réponses subséquentes des bureaux ministériels par courrier.</p> <p>3. Envoi des avis de débits compensatoires aux bureaux ministériels et transmission des réponses subséquentes par courrier.</p>	<p>La réponse sera pondérée comme suit (maximum de 40 points) :</p> <p>1. 40 points</p> <p>2. 28 points</p> <p>3. 20 points</p>
<b>CTC3.8</b>	Rapports en ligne sur les transactions	<p>Le soumissionnaire doit décrire la façon dont il fournira aux bureaux ministériels des rapports en ligne. De plus, il doit préciser sous quelle forme (ou par quel moyen) ces rapports seront fournis :</p> <p>1. Rapports récupérables :</p> <p>a. Fichiers CSV consultables et téléchargeables.</p> <p>b. Protocole de transfert de fichier simple (SFTP).</p> <p>c. API de rapports</p> <p>2. Rapports en lecture seule.</p>	<p>La réponse sera pondérée comme suit (maximum de 70 points) :</p> <p>1. Maximum de 70 points</p> <p>a. 30 points</p> <p>b. 20 points</p> <p>c. 20 points</p> <p>2. Maximum de 10 points</p>
<b>CTC3.9</b>	Étendue de la couverture du	Le soumissionnaire doit préciser l'étendue de la couverture du ou des	La réponse sera pondérée comme suit (maximum de 30 points) :

	réseau pour terminaux sans fil à longue portée	réseaux pour ses terminaux sans fil à longue portée. Dans sa soumission technique, le soumissionnaire doit indiquer avec lequel (ou lesquels) des fournisseurs de service de télécommunication suivants il fera affaire pour sa solution : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bell Canada;</li> <li>- Rogers;</li> <li>- Telus.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Tous les trois (30 points)</li> <li>2. 2 sur 3 (26 points)</li> <li>3. 1 sur 3 (21 points)</li> </ol>
<b>CTC4 Solution BARG proposée (minimum de 350 points et maximum de 500 points)</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Critères techniques cotés</b>	<b>Instructions pour la préparation des soumissions</b>	<b>Pondération (points)</b>
<b>CTC4.1</b>	Interfaces Web destinées à une clientèle bilingue	Le soumissionnaire doit décrire comment il fournira à la clientèle des interfaces Web bilingues (anglais et français). Il doit préciser laquelle des options suivantes sera appliquée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le client pourra en tout temps passer de l'anglais au français dans les interfaces Web (ce qui comprend les messages d'erreur).</li> <li>2. Les textes anglais et français seront affichés dans chacune des interfaces Web destinées à la clientèle.</li> <li>3. Le client pourra choisir l'anglais ou le français dans la première interface Web, et toutes les interfaces subséquentes s'afficheront uniquement dans cette langue.</li> </ol>	La réponse sera pondérée comme suit (maximum de 35 points) : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 35 points</li> <li>2. 21 points</li> <li>3. 21 points</li> </ol>
<b>CTC4.2</b>	Paiements périodiques	Le soumissionnaire doit indiquer si sa solution BARG est dotée d'une fonction de périodicité qui permettra aux clients du BARG de créer manuellement un flux de ventes par carte de crédit sans présentation de la carte et d'autorisations qui sera exécuté automatiquement en fonction de la fréquence précisée. <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Fonction déjà disponible.</li> <li>2. Fonction en développement; elle sera disponible dans l'année suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement).</li> <li>3. Fonction en développement; elle sera disponible dans les deux ans (2) suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la</li> </ol>	La réponse sera pondérée comme suit (maximum de 25 points) : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 25 points</li> <li>2. 18 points</li> <li>3. 10 points</li> <li>4. 5 points</li> </ol>

		<p>date d'achèvement).</p> <p>4. Fonction en développement; elle sera disponible dans les trois ans (3) suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement).</p>	
<b>CTC4.3</b>	Hiérarchie des clients du BARG dans l'interface du module administratif	Le soumissionnaire doit démontrer que sa solution peut établir une hiérarchie des clients du BARG en trois niveaux dans l'interface du module administratif, cela en vue de regrouper les données de transaction de chaque commerçant ou client du BARG (niveau 3) en groupes de clients du BARG (niveau 2) et, enfin, en un seul ensemble (niveau 1).	La réponse sera pondérée comme suit (maximum de 40 points) : 1. Trois niveaux : 40 points 2. Deux niveaux : 25 points 3. Un niveau : 21 points
<b>CTC4.4</b>	Navigateurs	<p>Le soumissionnaire doit indiquer si sa solution BARG répond aux exigences minimales quant aux navigateurs. Il doit préciser les navigateurs et les versions de ces derniers pris en charge par sa solution commerciale :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <i>Internet Explorer</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. les 3 dernières versions;</li> <li>b. les 2 dernières versions;</li> <li>c. la dernière version.</li> </ol> </li> <li>2. <i>Mozilla Firefox</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. les 10 dernières versions;</li> <li>b. les 5 dernières versions;</li> <li>c. la dernière version.</li> </ol> </li> <li>3. <i>Google Chrome</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. les 15 dernières versions;</li> <li>b. les 10 dernières versions;</li> <li>c. la dernière version.</li> </ol> </li> <li>4. <i>Safari</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. les 3 dernières versions;</li> <li>b. les 2 dernières versions;</li> <li>c. la dernière version.</li> </ol> </li> <li>5. <i>Opera</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. les 5 dernières versions;</li> <li>b. les 3 dernières versions;</li> <li>c. la dernière version.</li> </ol> </li> </ol>	Les réponses seront pondérées comme suit (maximum de 100 points) : 1. Maximum de 30 points <ol style="list-style-type: none"> <li>a. 30 points</li> <li>b. 25 points</li> <li>c. 15 points</li> </ol> 2. Maximum de 25 points <ol style="list-style-type: none"> <li>a. 25 points</li> <li>b. 20 points</li> <li>c. 15 points</li> </ol> 3. Maximum de 25 points <ol style="list-style-type: none"> <li>a. 25 points</li> <li>b. 20 points</li> <li>c. 15 points</li> </ol> 4. Maximum de 10 points <ol style="list-style-type: none"> <li>a. 10 points</li> <li>b. 8 points</li> <li>c. 6 points</li> </ol> 5. Maximum de 10 points <ol style="list-style-type: none"> <li>a. 10 points</li> <li>b. 8 points</li> <li>c. 6 points</li> </ol>
<b>CTC4.5</b>	Règles administratives	<p>Le soumissionnaire doit décrire les règles administratives sur lesquelles le commerçant exerce un contrôle et qui peuvent être mises en œuvre dans la solution BARG qu'il propose.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Volume exprimé en dollars</li> <li>2. Type de carte</li> </ol>	Les réponses seront pondérées comme suit (maximum de 55 points) : 1. 15 points 2. 15 points 3. 15 points 4. 10 points

		3. Vitesse 4. Blocage d'adresses IP	
<b>CTC4.6</b>	Environnement d'essai du BARG et soutien	<p>Le soumissionnaire doit indiquer lequel, parmi les énoncés suivants, décrit le mieux les exigences de disponibilité et de planification applicables à l'environnement d'essai du BARG et au soutien connexe :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Environnement d'essai du BARG <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Accessible vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), sept (7) jours sur sept (7); aucune planification requise.</li> <li>b. Accessible vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), sept (7) jours sur sept (7); planification requise en dehors des heures normales de travail (du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h).</li> <li>c. Accessible vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), sept (7) jours sur sept (7); planification requise en tout temps.</li> </ol> </li> <li>2. Soutien connexe <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Offert vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), sept (7) jours sur sept (7); aucune planification requise.</li> <li>b. Offert durant les heures normales de travail (du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h); aucune planification requise.</li> <li>c. Offert vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), sept (7) jours sur sept (7); planification requise.</li> <li>d. Offert durant les heures normales de travail (du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h); planification requise.</li> </ol> </li> </ol>	<p>Les réponses seront pondérées comme suit (maximum de 65 points) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maximum de 40 points <ol style="list-style-type: none"> <li>a. 40 points</li> <li>b. 25 points</li> <li>c. 15 points</li> </ol> </li> <li>2. Maximum de 25 points <ol style="list-style-type: none"> <li>a. 25 points</li> <li>b. 20 points</li> <li>c. 20 points</li> <li>d. 17 points</li> </ol> </li> </ol>

<b>CTC4.7</b>	Objectifs relatifs au traitement de cartes de crédit en ligne	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il peut fournir un service de traitement de cartes de crédit en ligne. Il doit décrire comment la solution proposée permettra à TPSGC d'atteindre ses objectifs, à savoir assurer un niveau élevé de : 1. disponibilité; 2. fiabilité. - Le soumissionnaire doit indiquer, pour chacun des points susmentionnés (1 et 2), comment il veillera au respect des exigences précisées à l'Annexe A – Énoncés des travaux, section 2.7 – Niveaux de service. 3. Sécurité.	Les réponses seront pondérées comme suit, en fonction du système de notation de 0 à 10 (20 points par élément jusqu'à concurrence de 60 points) : 1. 20 points 2. 20 points 3. 20 points
<b>CTC4.8</b>	Conformité de la solution commerciale du soumissionnaire aux exigences relatives au BARG	Le soumissionnaire doit évaluer la conformité de sa solution commerciale aux éléments des exigences relatives au BARG, définies à l'Annexe A – Énoncé des travaux, Appendice 12 – Bouton d'achat du Receveur général, à la date de clôture des soumissions. Veuillez remplir la pièce jointe CTC4.8.	Les réponses seront pondérées selon les renseignements fournis dans la pièce jointe CTC4.8, et les points seront attribués en fonction du pourcentage de conformité aux exigences à la date de clôture des soumissions, au prorata des réponses affirmatives (maximum de 120 points).
<b>CTC 5 Améliorations relatives à la solution BARG proposée (maximum de 110 points)</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Critères techniques cotés</b>	<b>Instructions pour la préparation des soumissions</b>	<b>Pondération (points)</b>
<b>CTC5.1</b>	Intégration aux systèmes financiers	Le soumissionnaire doit préciser auxquels des systèmes financiers suivants sa solution BARG peut être intégrée : 1. SAP 2. FreeBalance 3. Oracle 4. G/X 5. PeopleSoft 6. SGC (CMS) 7. Autre (veuillez préciser)	Les réponses seront pondérées comme suit (maximum de 90 points) : 1. 35 points 2. 15 points 3. 15 points 4. 15 points 5. 4 points 6. 4 points 7. 2 points
<b>CTC5.2</b>	Pages Web mobile	Le soumissionnaire doit traiter de sa capacité à fournir des pages Web mobile. 1. Des pages Web mobile sont présentement disponibles. 2. Des pages Web mobile sont en développement; elles seront disponibles dans l'année suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement). 3. Des pages Web mobile sont en	Les réponses seront pondérées comme suit (maximum de 20 points) : 1. 20 points 2. 15 points 3. 10 points 4. 6 points

		développement; elles seront disponibles dans les deux ans (2) suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement). 4. Des pages Web mobile sont en développement; elles seront disponibles dans les trois ans (3) suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement).	
<b>CTC6 Services supplémentaires (le soumissionnaire doit indiquer dans sa soumission financière le prix de chaque service à inclure [si le contrat lui est attribué] dans l'Annexe B, section 7.0 – Autres services) (maximum de 210 points)</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Critères techniques cotés</b>	<b>Instructions pour la préparation des soumissions</b>	<b>Pondération (points)</b>
<b>CTC6.1</b>	Modes d'acceptation de cartes offerts	Le soumissionnaire doit démontrer sa capacité à fournir un système interactif de réponse vocale (SIRV) automatisé ou un système d'acceptation de cartes de crédit comparable permettant à un client de réaliser une transaction par téléphone. Le soumissionnaire doit traiter des éléments suivants de sa solution : 1. Fonctionnalité a. contrôle CVV; b. contrôle SVA; c. entrée vocale; d. entrée par clavier numérique (Touch-Tone) à double tonalité multifréquence. 2. Disponibilité a. déjà disponible; b. en développement; disponible dans l'année suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement); c. en développement; disponible dans les deux ans (2) suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement); d. en développement; disponible dans les trois ans (3) suivant la date de clôture des	Les réponses seront pondérées comme suit, en fonction des modes d'acceptation de cartes offerts (maximum de 30 points) : 1. Maximum de 8 points a. 2 points b. 2 points c. 2 points d. 2 points 2. Maximum de 22 points a. 22 points b. 15 points c. 10 points d. 6 points

		soumissions (indiquez la date d'achèvement).	
<b>CTC6.2</b>	Chiffrement de bout en bout (E2EE) ou chiffrement point à point (P2PE)	<p>Le soumissionnaire doit démontrer sa capacité d'intégrer la technologie de chiffrement de bout en bout ou de chiffrement point à point à sa solution d'acceptation de cartes. Il doit traiter des éléments suivants de sa solution :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Capacité à chiffrer entièrement les données de carte au point d'entrée.</li> <li>2. Capacité à limiter la portée de la norme PCI DSS pour le commerçant.</li> <li>3. Fonction de terminal autonome intégrée au prix de location de terminal standard.</li> <li>4. Fonction de traitement des cartes en ligne.</li> <li>5. Disponibilité <ol style="list-style-type: none"> <li>a. déjà disponible;</li> <li>b. en développement; disponible dans l'année suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement).</li> <li>c. en développement; disponible dans les deux ans (2) suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement);</li> <li>d. en développement; disponible dans les trois ans (3) suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement).</li> </ol> </li> </ol>	<p>Les réponses seront pondérées comme suit (maximum de 18 points) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 4 points</li> <li>2. 4 points</li> <li>3. 4 points</li> <li>4. 2 points</li> <li>5. Maximum de 4 points <ol style="list-style-type: none"> <li>a. 4 points</li> <li>b. 3 points</li> <li>c. 2 points</li> <li>d. 1 point</li> </ol> </li> </ol>
<b>CTC6.3</b>	Cartes-cadeaux	<p>Le soumissionnaire doit indiquer, parmi les scénarios suivants, lequel représente le mieux sa solution de carte-cadeau :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Capacité de produire et d'accepter des cartes-cadeaux au nom des ministères fédéraux. <ol style="list-style-type: none"> <li>a. distribution physique;</li> <li>b. distribution virtuelle.</li> </ol> </li> <li>2. Capacité d'accepter les cartes-cadeaux produites par des tiers au nom des ministères fédéraux.</li> </ol>	<p>Les réponses seront pondérées comme suit (maximum de 16 points) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maximum de 6 points <ol style="list-style-type: none"> <li>a. 3 points</li> <li>b. 3 points</li> </ol> </li> <li>2. 3 points</li> <li>3. 3 points</li> <li>4. Maximum de 4 points <ol style="list-style-type: none"> <li>a. 4 points</li> <li>b. 3 points</li> <li>c. 2 points</li> <li>d. 1 point</li> </ol> </li> </ol>

		<p>3. Capacité d'accepter des cartes-cadeaux par l'intermédiaire de la solution BARG.</p> <p>4. Disponibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. déjà disponible;</li> <li>b. en développement; disponible dans l'année suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement);</li> <li>c. en développement; disponible dans les deux ans (2) suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement);</li> <li>d. en développement; disponible dans les trois ans (3) suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement).</li> </ul>	
<b>CTC6.4</b>	Autres marques de carte de crédit	<p>Le soumissionnaire doit indiquer les cartes de crédit de quelles sociétés il accepte actuellement :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pour les transactions acquises (c.-à-d. transactions acceptées, autorisées, traitées et réglées), outre les cartes Visa et MasterCard) : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. deux ou plus (précisez lesquelles);</li> <li>b. une (précisez laquelle).</li> </ul> </li> <li>2. Pour les transactions transmises (c.-à-d. transactions acceptées et transmises), outre la carte AMEX) : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. trois ou plus (précisez lesquelles);</li> <li>b. deux ou plus (précisez lesquelles);</li> <li>c. une (précisez laquelle).</li> </ul> </li> </ol>	<p>Les réponses seront pondérées comme suit (maximum de 20 points) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maximum de 12 points <ul style="list-style-type: none"> <li>a. 12 points</li> <li>b. 8 points</li> </ul> </li> <li>2. Maximum de 8 points <ul style="list-style-type: none"> <li>a. 8 points</li> <li>b. 6 points</li> <li>c. 4 points</li> </ul> </li> </ol>
<b>CTC6.5</b>	Autres marques de carte de débit	<p>Le soumissionnaire doit indiquer, outre Interac, combien de marques de carte de crédit canadiennes il accepte actuellement.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. deux ou plus (précisez lesquelles);</li> <li>2. une (précisez laquelle).</li> </ol>	<p>Les réponses seront pondérées comme suit (maximum de 10 points) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 10 points</li> <li>2. 8 points</li> </ol>
<b>CTC6.6</b>	Fonction de traitement des transactions sur	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que sa solution BARG offre une fonction de traitement des</p>	<p>Les réponses seront pondérées comme suit (maximum de 50 points) :</p>

	présentation de la carte dans le BARG	<p>transactions par carte de crédit effectuées sur présentation de la carte. Il doit présenter :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. la façon dont les renseignements sur la carte sont saisis : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. lecteur de puces répondant à la norme EMV;</li> <li>b. lecteur de bandes magnétiques;</li> <li>c. autre moyen (veuillez préciser);</li> </ol> </li> <li>2. les interfaces d'intégration possibles : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. point de vente (PDV) virtuel;</li> <li>b. page de paiement hébergée (utilisée comme un guichet de PDV);</li> <li>c. interface de programmation d'applications (API);</li> </ol> </li> <li>3. disponibilité : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. déjà disponible;</li> <li>b. en développement; disponible dans l'année suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement);</li> <li>c. en développement; disponible dans les deux ans (2) suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement);</li> <li>d. en développement; disponible dans les trois ans (3) suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement).</li> </ol> </li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maximum de 25 points <ol style="list-style-type: none"> <li>a. 15 points</li> <li>b. 5 points</li> <li>c. 5 points</li> </ol> </li> <li>2. Maximum de 15 points <ol style="list-style-type: none"> <li>a. 5 points</li> <li>b. 5 points</li> <li>c. 5 points</li> </ol> </li> <li>3. Maximum de 10 points <ol style="list-style-type: none"> <li>a. 10 points</li> <li>b. 7 points</li> <li>c. 5 points</li> <li>d. 2 points</li> </ol> </li> </ol>
<b>CTC6.7</b>	Règlement en dollars américains	<p>Le soumissionnaire doit démontrer sa capacité à régler les acceptations de transactions par carte de crédit en dollars américains. Il doit indiquer la disponibilité de sa solution :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. déjà disponible;</li> <li>2. en développement; disponible dans l'année suivant la date de clôture des soumissions</li> </ol>	<p>Les réponses seront pondérées comme suit (maximum de 12 points) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 12 points</li> <li>2. 9 points</li> <li>3. 6 points</li> <li>4. 3 points</li> </ol>

		<p>(indiquez la date d'achèvement);</p> <p>3. en développement; disponible dans les deux ans (2) suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement);</p> <p>4. en développement; disponible dans les trois ans (3) suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement).</p>	
<b>CTC6.8</b>	Solution pour endroit éloigné	<p>Le soumissionnaire doit décrire des solutions pour une connexion efficace au service dans les endroits éloignés au Canada, notamment les parcs nationaux. Il doit indiquer la disponibilité de sa solution :</p> <p>1. déjà disponible;</p> <p>2. en développement; disponible dans l'année suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement);</p> <p>3. en développement; disponible dans les deux ans (2) suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement);</p> <p>4. en développement; disponible dans les trois ans (3) suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement).</p>	<p>Les réponses seront pondérées comme suit (maximum de 12 points) :</p> <p>1. 12 points</p> <p>2. 9 points</p> <p>3. 6 points</p> <p>4. 4 points</p>
<b>CTC6.9</b>	Solution internationale	<p>Le soumissionnaire doit décrire ses solutions pour une connexion efficace au service à l'extérieur du Canada (missions canadiennes). Il doit indiquer la disponibilité de sa solution :</p> <p>1. déjà disponible;</p> <p>2. en développement; disponible dans l'année suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement);</p> <p>3. en développement; disponible dans les deux ans (2) suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement);</p> <p>4. en développement; disponible dans les trois ans (3) suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement).</p>	<p>Les réponses seront pondérées comme suit (maximum de 6 points) :</p> <p>1. 6 points</p> <p>2. 4 points</p> <p>3. 3 points</p> <p>4. 2 points</p>
<b>CTC6.10</b>	Services d'acceptation de cartes novateurs et de qualité	<p>Le soumissionnaire doit décrire comment il fournira une gamme complète de services d'acceptation de cartes novateurs et de qualité</p>	<p>Les réponses seront pondérées comme suit, en fonction du système de notation de 0 à 10 (12 points par élément jusqu'à</p>

	supérieure offerts	<p>supérieure. Dans sa soumission technique, le soumissionnaire doit décrire ses plans courants visant à offrir un service à la clientèle amélioré grâce à des solutions innovatrices s'appliquant aux services d'acceptation de cartes, aux services de paiement et au commerce électronique. Pour chaque service, le soumissionnaire doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. donner une description;</li> <li>2. indiquer le rapport coût-efficacité;</li> <li>3. préciser l'incidence sur les bureaux ministériels;</li> <li>4. présenter les risques;</li> <li>5. indiquer la disponibilité; <ol style="list-style-type: none"> <li>a. déjà disponible;</li> <li>b. en développement; disponible dans l'année suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement);</li> <li>c. en développement; disponible dans les deux ans (2) suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement);</li> <li>d. en développement; disponible dans les trois ans (3) suivant la date de clôture des soumissions (indiquez la date d'achèvement).</li> </ol> </li> </ol>	<p>concurrence de 36 points) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 2 points par élément</li> <li>2. 2 points par élément</li> <li>3. 2 points par élément</li> <li>4. 2 points par élément</li> <li>5. Maximum de 4 points par élément <ol style="list-style-type: none"> <li>a. 4 points</li> <li>b. 3 points</li> <li>c. 2 points</li> <li>d. 1 point</li> </ol> </li> </ol>
--	--------------------	--	--

<b>Pièce jointe pour le point CTC4.8</b>			
<b>Critère – Le soumissionnaire doit indiquer, parmi les sections (à l'exception de leurs sous-sections) suivants (définis à l'Annexe A – Énoncé des travaux, Appendice 13 – Bouton d'achat du Receveur général), ceux auxquels sa solution commerciale satisfait, à la clôture des soumissions.</b>	<b>Offert par la solution commerciale actuelle</b>	<b>Pondération (points)</b>	
1.0 Introduction	s. o.	s. o.	
2.0 Exigences relatives au BARG	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oui = 8 points	
2.1 Interfaces	s. o.	s. o.	
2.1.1 Interfaces de passerelle	s. o.	s. o.	
2.1.1.1 Interface de page de paiement hébergée	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oui = 6 points	
2.1.1.1.1 Interfaces Web destinées à la clientèle	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oui = 6 points	
2.1.1.2 Interface de programmation d'applications (API)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oui = 6 points	
2.1.1.3 Interface de point de vente (PDV) virtuel	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oui = 6 points	
2.1.1.4 Interface de traitement par lots	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oui = 3 points	

2.1.2	Interface administrative	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oui = 6 points
2.1.2.1	Lancement de règlement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oui = 6 points
2.1.2.2	Stockage sécurisé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oui = 6 points
2.1.2.3	Établissement de rapports	s. o.	s. o.
2.1.2.4	Protection des renseignements sur les titulaires de carte	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oui = 6 points
2.1.2.5	Interrogation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oui = 6 points
2.1.2.6	Gestion des profils	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oui = 6 points
2.2	Identification et traçabilité des transactions	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oui = 6 points
2.2.1	Transactions étiquetées	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oui = 6 points
2.3	Établissement de relevés	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oui = 6 points
2.4	Soutien de la solution	s. o.	s. o.
3.0	Exigences générales	s. o.	s. o.
PIÈCE JOINTE 1 – Exigences en matière de rapports pour le BARG		s. o.	s. o.
1.0	Types de rapports	s. o.	s. o.
1.1	Activité relative à la solution BARG	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oui = 5 points
1.2	Disponibilité de la solution BARG	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oui = 2 points
1.3	Rendement de la solution BARG	s. o.	s. o.
1.4	Prestation des services à la clientèle	s. o.	s. o.
2.0	Présentation des rapports	s. o.	s. o.
2.1	Rapports Web	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oui = 5 points
2.2	Rapports téléchargeables	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oui = 5 points
2.3	Rapports ne nécessitant aucune intervention manuelle	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oui = 2 points
PIÈCE JOINTE 2 – Jalons du projet de mise en œuvre		s. o.	s. o.
PIÈCE JOINTE 3 – Aperçu des conditions relatives au bouton d'achat du Receveur général		s. o.	s. o.
PIÈCE JOINTE 4 – Spécifications de conception du BARG		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oui = 12 points